



Rouen, le 20 septembre 2016

Jean-Paul Henry  
Secrétaire académique de Rouen  
Jean-Louis Garby  
Secrétaire académique de Caen

à

Madame Nicole Ménager  
Recteur de l'académie de Rouen  
Monsieur Denis Rolland  
Recteur de l'académie de Caen

**Nos réf. : JPH/JLG n°636-2016**

**Obljet : Situation de la ComUE Normandie Université.**

Madame, Monsieur les Recteurs,

Nous nous devons de vous alerter sur la situation préoccupante des personnels de Normandie Université imputable à la politique des ressources humaines menée actuellement par le Président. Celui-ci a soumis au vote du Comité technique le 14/9 la campagne d'emplois 2016.

Celle-ci nous interroge à plusieurs égards :

- Sur les 21 postes BIATSS sur supports Etat ouverts et dont la gestion s'effectue au Rectorat de Caen (10 de la campagne 2015 et 11 proposés à la campagne 2016), il n'est prévu aucune ouverture au concours. Le Président souhaite recruter des contractuels sur ces postes pour 12 ou 24 mois en oubliant que son établissement relève de la fonction publique. La précarisation des personnels de cette ComUE nous préoccupe vivement et nous interpelle.
- Sur ces 21 postes en supports Etat, 15 seraient localisés à Caen, 4 au Havre et 2 à Rouen pour Normandie Valorisation. L'intégralité des services serait quasiment installée à Caen laissant vide le territoire rouennais de compétences ComUE hormis Normandie Valorisation. Ceci continuera à isoler les quelques agents rouennais contractuels existants qui souffrent déjà de l'isolement créé par le mode de management de la nouvelle équipe présidentielle depuis plus d'un an.

A ceci s'ajoutent bien d'autres problèmes (conditions des mises à disposition d'agents d'autres établissements, manque de visibilité pour les contractuels dont les contrats se terminent en décembre 2016, cotation de postes fantaisistes, etc...) sur lesquels la direction refuse de dialoguer avec les partenaires sociaux présents à la ComUE.

Le Snpptes tient à rappeler que la ComUE Normandie Université doit, comme tout établissement public, respecter les règles élémentaires de la fonction publique et par conséquent ouvrir ses postes aux concours. Les postes ouverts font partis du plan pluriannuel de création de postes de fonctionnaires décidés par le Président de la République. Ils ne peuvent donc pas être remis pour de l'emploi contractuel.

Il nous semble légitime que les recteurs, Chanceliers des Universités doivent également se montrer vigilants quant aux équilibres à respecter sur l'ensemble du territoire normand.



Pour le SnpTES, il n'est pas acceptable qu'une campagne d'emplois aussi déséquilibrée puisse être envisagée : quel avenir en ce cas pour la formation et la recherche rouennaise ? Les centres de décision ont-ils comme vocation à n'être localisés qu'à Caen où se trouvent déjà le CNRS et le service recherche de la Région ?

Ceci est très inquiétant pour nos établissements normands et leurs agents. Le SnpTES s'oppose donc à cette politique de fragilisation du tissu universitaire normand.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur les Recteurs, nos salutations distinguées.

**Jean-Paul HENRY**  
Secrétaire académique de Rouen

**Jean-Louis GARBY**  
Secrétaire académique de Caen

*Copie : Monsieur le Président de Normandie Université*

*Mesdames et Messieurs les membres des conseils d'administration de Normandie Université et des établissements membres*